LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la gestion de l'eau

RESTRICTIONS POUR LA REALISATION DE NOUVEAUX FORAGES PRIVES A DES FINS DE PRELEVEMENT

- la réalisation d'un forage à des fins de prélèvement est interdite
- la réalisation d'un nouveau forage à des fins de prélèvement est vivement déconseillée et critique. Une EIE sera probablement demandée et le projet risque de ne pas être autorisé
- une EIE sera probablement demandée si l'aquifère visé est déjà exploité à proximité afin d'évaluer l'effet cumulatif des prélèvements
- une vérification préliminaire des incidences du nouveau projet est à réaliser pour statuer si une EIE sera à effectuer

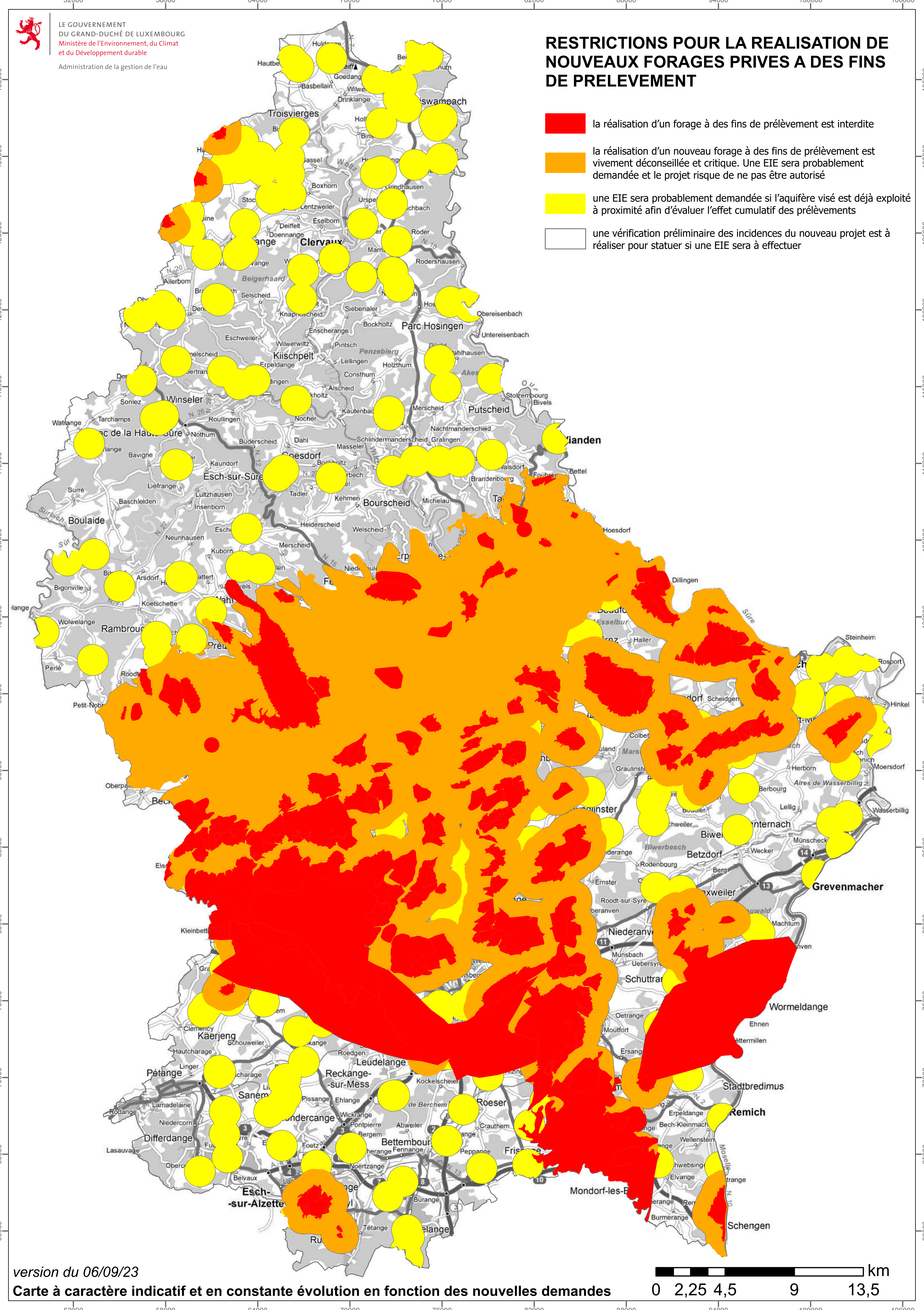

version du 06/09/23

Carte à caractère indicatif et en constante évolution en fonction des nouvelles demandes

km: 0 — 2,25 — 4,5 — 9 — 13,5